

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
**Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance et
petite enfance »**

Conseil municipal du 27 juin 2011
Séance du 31 mai 2011

13 Développement social et urbain – récapitulatif des dispositifs en 2010 - information

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,
Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI,
BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT

Mme PORAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO

Mme DINGIVAL

Mme PAMART

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme CAPON

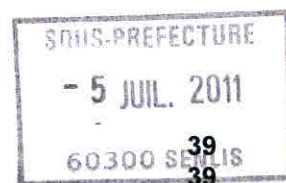
Pouvoir à : M BOULHAMANE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : M. NACHITE



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint expose :

La Loi du 24 décembre 2007 énonce que les communes, ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectif et de moyens relevant de la Politique de la ville, doivent dresser un état annuel des actions menées, en matière de développement social et urbain.

A ce titre, la convention relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) approuvé en 2010, est dans le cadre contractuel par lequel la ville de Creil a mis en œuvre les actions partenariales de développement social et urbain.

maintenant !

Elle permet la mise en cohérence de l'ensemble des interventions de l'Etat et de la commune, tant au niveau de leurs crédits de droit commun, que de ceux attribués dans le cadre de la politique de la ville, et s'appuie sur différents porteurs de projet. Les actions issues de la programmation 2010 ne bénéficient pas de subventions complémentaires (deuxième enveloppe). Le tableau récapitulatif des crédits CUCS 2010 ne fait état que des subventions ACSE et VVV placées en première enveloppe.

CUCS 2010	
CREDITS	MONTANT DES SUBVENTIONS EN EUROS
VVV	10 660
ACSE	282 495
Réussite éducative	42 411
Adultes relais	44 354
FIPD	64 800
Autres crédits Etat	89 800
Fonds européens	8 648
Conseil Régional	112 945
Conseil Général	123 967
Ville	840 472
Autres crédits Etat	297 960
TOTAL	1 918 512

La circulaire interministérielle du 30 avril 2010 a arrêté la liste des communes éligibles à la dotation de développement urbain pour 2010 et le montant de l'enveloppement départementale attribuée aux communes éligibles du département de l'Oise.

Dans ce cadre, les projets ont été déposés et le total des subventions attribué à la ville se répartit comme suit :

Projets	Investissement HT	Fonctionnement TTC	Participation DDU	Taux DDU
Maison de la Ville	495 000		321 500	65%
Animation du conseil local jeunesse		20 000	16 000	80%
Equipeement salle manufacture	100 400		80 400	80%
GAM parking	167 000		133 600	80%
Manifestation socio-culturelle		22 000	15 000	68%
Creil bord de l'Oise		107 200	65 454	61%
Creil respire		25 000	20 000	80%
Extension du musée	167 200		133 500	80%
Total	929 600	174 200	785 454	71%

Total enveloppe **785 454**

maintenant !

A ces sommes, il convient de rappeler la convention financière au projet de renouvellement urbain de la communauté d'agglomération creilloise, qui a été signée le 3 septembre 2007, prévoit un engagement financier pluriannuel de l'ANRU pour une période de 5 ans :

PRU Rouher montant sur 5 ans 2007 - 2012	
Conseil Général	5 036 351
Conseil Régional	1 976 118
ANRU	10 652 644
TOTAL	17 665 113

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu La circulaire interministérielle du 30 avril 2010,

Considérant que ville doit dresser un état annuel des actions menées, en matière de développement social et urbain.

Entendu le rapport de présentation,

■ **Prend acte** : des actions menées en matière de développement social et urbain sur 2010

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **04 JUIL. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

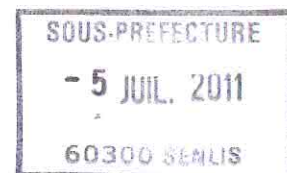
Jean-Claude VILLEMAIN

05 JUIL. 2011

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE

